

17 JAN 2009

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre :

- Monsieur *MILLOUR Laurent*, né le 19 juillet 1966 à ARGENTEUIL (95), demeurant 4 avenue Victor Hugo 34290 ABEILHAN,

D'une part,

Ci-après appelé « le cédant »

ET :

- Madame *MORE CHEVALIER Laurence*, née MARSAL le 2 septembre 1963 à LISIEUX (14), demeurant 16 rue de l'Eglise 14740 PUTOT EN BESSIN,

D'autre part,

Ci-après appelée « le cessionnaire »

PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Suivant acte sous seing privé en date à BEZIERS du 14 avril 2006, il a été formé, sous la dénomination **AB-Sud Artisan Bâtiment du Sud**, une SARL au capital de 8 000 €uros divisé en 100 parts, dont le siège social est situé 4 avenue Victor Hugo 34290 ABEILHAN, immatriculée au RCS de BEZIERS sous le n° 490 248 127.

Monsieur *MILLOUR Laurent* est propriétaire de trente (30) parts sociales de la SARL AB-SUD représentant 2400 euros (deux mille quatre cent Euros), numérotées de 01 à 30.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Monsieur MILLOUR Laurent cède et transporte, par ces présentes, sous les garanties ordinaires et de droit, à *Madame MORE CHEVALIER Laurence*,
Qui accepte les 30 (trente) parts sociales, numérotées de 01 à 30.

PROPRIETE – JOUISSANCE :

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et aura, seul, droit à la partie des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts.

Le cédant sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

LA LAC

PRIX :

La présente cession est consentie et acceptée selon l'échéancier ci-dessous, moyennant le prix total de 2 400 (deux mille quatre cent Euros) Euros.

- 30 avril 2008 , 1 000 euros 13 parts , numérotées de 01 à 13
- 30 juillet 2008 , 500 euros 6 parts , numérotées de 14 à 19
- 30 septembre 2008 , 500 euros 6 parts , numérotées de 20 à 25
- 30 décembre 2008 , 400 euros 5 parts , numérotées de 26 à 30

Soit au total 2 400 euros

FORMALITES :

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification à la société, et pour effectuer les dépôts et publications légaux.

FRAIS :

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

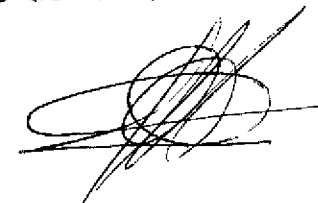
Fait
 L'An deux mille huit (2008)
 Le 30 avril
 En cinq exemplaires originaux, dont :
 Un pour l'enregistrement
 Deux pour les formalités auprès du CFE de BEZIERS
 Un pour chacune des parties.

DUPLICATA


Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT - SIE BEZIERS Ext 6251
 Le 23/12/2011 Bordereau n°2011/1 933 Case n°27
 Enregistrement : 25 € Pénalités : 7 €
 Total liquidé : trente-deux euros
 Montant reçu : trente-deux euros
 L'Agent



Lu et approuvé
 Laurent Millour



Lu et approuvé
 L. NARE-CHEVAUER



Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT - SIE BEZIERS
Refus d'enregistrer constaté au bordereau n°2011 / 1 924 Case n°3
A BEZIERS, le 22/12/2011
Le receveur des impôts

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that starts on the left, goes up and over, and then comes back down to the left.